



Le déploiement des nouvelles technologies de communication, comme la **5G**, est un véritable enjeu pour les collectivités. Cependant, elles apportent aussi de l'inquiétude pour les citoyens qui se sentent de plus en plus concernés par l'impact des ondes sur leur santé.

Avec cette lettre d'information, [EXEM](#), laboratoire accrédité, vous apporte des informations fiables vous permettant de mieux aborder la problématique de l'exposition aux ondes électromagnétiques de vos citoyens.

DES MESURES GRATUITES AVEC LE DISPOSITIF DE L'ANFR

Chaque citoyen a la possibilité de **demander gratuitement une mesure** de son exposition dans son logement grâce au dispositif de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) mis en place par le décret 2013-1162.

Mais le dispositif permet aussi **aux collectivités de réaliser des campagnes de mesures dans des lieux accueillant du public**, comme les écoles ou les crèches.

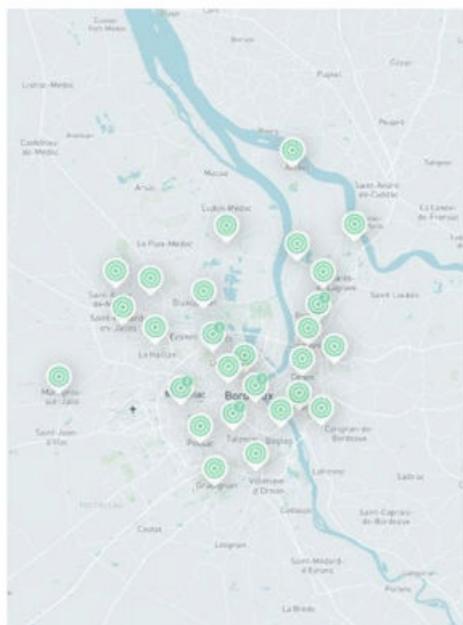
[En savoir plus](#)



L'EXPOSITION AUX ONDES EN CONTINU

Le déploiement des nouvelles technologies, comme la 5G, se fait progressivement. Alors comment, suivre son impact sur l'exposition de vos citoyens dans le temps ?

[L'Observatoire des Ondes](#) est la réponse ! Solution de supervision en continu l'exposition aux ondes électromagnétiques (3G, 4G, 5G, WiFi,



FM...), l'Observatoire complète le dispositif de l'ANFR en apportant une vision long terme.

Comme les **38 communes** déjà équipées de **capteurs communicants et autonomes**, rejoignez l'Observatoire des Ondes pour informer vos citoyens sur leur exposition en toute transparence.

[En savoir plus](#)

TEMOIGNAGE

Découvrez en vidéo le **témoignage de Delphine Jamet**, adjointe à la **mairie de Bordeaux** sur le **déploiement de l'Observatoire des Ondes pour Bordeaux Métropole**

[Découvrir](#)



VENEZ NOUS RENCONTRER AU SALON INNOPOLIS EXPO



Acteurs de la ville durable, **retrouvez-nous les 20 et 21 septembre 2022 sur le Village des Territoires Connectés** lors du salon Innopolis Expo Paris pour nous rencontrer et découvrir l'Observatoire des Ondes, notre solution de supervision de l'exposition du grand public aux ondes.

[En savoir plus](#)

[Obtenir mon Pass gratuit](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, les **valeurs limites d'exposition** sont définies par le décret du 3 mai 2002, qui reprend la recommandation européenne 1999/519/CE du Conseil du 12 juillet 1999. Les valeurs limites sont comprises **entre 28 V/m et 87 V/m** selon les fréquences de la bande radioélectrique.



LIMITE AUTORISÉE
87 V/m



LIMITE AUTORISÉE
37,8 V/m



LIMITE AUTORISÉE
61 V/m

L'info en + Si la valeur mesurée est **supérieure à 6 V/m**, l'ANFR considère que c'est un point atypique. Il nécessite une évaluation approfondie permettant d'identifier sur quelle source agir en priorité pour réduire l'exposition.

Suivez l'actualité d'EXEM et de l'exposition des personnes aux ondes électromagnétique,
[retrouvez-nous sur](#)



EXEM
39 Avenue Crampel, Toulouse, Haute-Garonne, 31400, France

Vous ne souhaitez plus recevoir nos communications ? [Cliquez-ici pour vous désabonner](#)